AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2675
FR0010567032-FS1117

20 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce).

ACCES INDUSTRIE

(Alternext)

Par courrier reçu le 17 novembre 2017, la société par actions simplifiée AI Holding[1] (19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris), a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 13 novembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés Financière Accès Industrie et Accès Investissements qu'elle contrôle, le seuil de 95% du capital de la société ACCES INDUSTRIE et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire desdites sociétés, 5 816 621 actions ACCES INDUSTRIE représentant 10 742 881 droits de vote, soit 96,26% du capital et 97,54% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Financière Accès Industrie	4 963 264	82,13	9 649 974	87,62
Accès Investissements	239 550	3,96	479 100	4,35
AI Holding	613 807	10,16	613 807	5,57
Total	**5 816 621**	**96,26**	**10 742 881**	**97,54**

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions ACCES INDUSTRIE par la société Financière Accès Industrie dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les titres de cette société[3].

[1] Société contrôlée par les fonds professionnels de capital investissement Parquest Capital II A FPCI, Parquest Capital II B FPCI et Parquest Capital II C FPCI, représentés par leur société de gestion, la société par actions simplifiée Parquest Capital.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 042 898 actions représentant 11 014 053 droits de vote, sur la base du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C2631 du 13 novembre 2017.